

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE



**Occupation Rue de la mairie
Circulation interdite
Grande Rue
2 février 2026 au 30 avril 2026**

N° 4/2026

Le Maire de la commune de Buisson,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, articles L2122-24, L2212-1, L2212-2, L2212-5, L2213-1 ET L2213-2,

Vu le Code de la Route,

- Vu la demande reçue le 13 janvier 2026 présentée par Nadège HURST, Conductrice de travaux de l'entreprise RICOU Bâtiment en vue de la réalisation des travaux relatifs à la DP 084 022 25 00016, Grande Rue,

Considérant la nécessité de prendre toutes les mesures utiles afin d'assurer le bon déroulement du chantier et la sécurité des usagers.

A R R E T E

Article 1 : L'entreprise RICOU Bâtiment est autorisée

- à stationner du 2 février 2026 au 30 avril 2026, devant la maison située Grande Rue pour la réalisation des travaux
- à installer une grue devant le bâtiment du 2 février au 30 avril 2026

Article 2 : La circulation sera interdite du 2 février au 30 avril 2026 Grande rue de l'angle de place de Verdun au parking sous le Barry. Un accès piéton sera maintenu.

Article 3: A cet effet, des barrières et une signalisation seront mis en place par l'entreprise RICOU Bâtiment

La sécurité est de la seule responsabilité de l'entreprise RICOU Bâtiment.

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à Mr le Commandant de Gendarmerie de Vaison La Romaine.

Fait à Buisson, le 19 janvier 2026.

Le Maire,
Chantal FRITSCH

